



## **ASIE/VIETNAM - Discussion de la révision de la Constitution et de mesures concernant la corruption et le développement devant le Parlement**

Hanoi (Agence Fides) – La révision de la Constitution de 1992 et d'autres mesures importantes portant sur des thèmes tels que la corruption et le développement socio-économique se trouvent au centre de la VI<sup>e</sup> session du Parlement vietnamien, qui a débuté hier à Hanoi. Ainsi que l'a appris l'Agence Fides, parmi les mesures législatives qui seront examinées par l'Assemblée nationale, se trouvent des lois concernant la possession de la terre, les droits des travailleurs, la protection de l'environnement, la lutte contre le gaspillage et la corruption ainsi qu'une série de mesures concernant la sphère socio-économique du pays. Selon des sources de Fides, le rapport sur l'application du plan de développement socio-économique en 2013 revêt une importance particulière, tout comme l'élaboration du nouveau plan pour 2014 et 2015. Un autre passage central concernera la question de la prévention et de la lutte contre la corruption. Le projet de loi entend confier au Parlement de plus amples pouvoirs en matière de contrôle et de surveillance en la matière. La session parlementaire est transmise en direct pendant 22 jours sur une chaîne de la télévision d'Etat.

L'Eglise catholique, indiquent des sources de Fides, a « des oreilles attentives » en ce qui concerne l'évaluation des travaux du Parlement vietnamien. Ces dernières années, en effet, l'Eglise a critiqué, de manière articulée et franche la corruption en tant que mal qui afflige et paralyse la société, ainsi que le rappelle une intervention du Père Nguyen Hong Giao, OFM, publiée sur le site Internet de la Conférence épiscopale du Vietnam. Le problème de la corruption au sein des fonctions publiques – selon les observateurs – vient se répercuter directement sur les communautés religieuses. Dans le cadre d'une phase de transition économique – caractérisée par le passage d'une économie centralisée à une économie de marché – il arrive en effet que les responsables du Parti communiste cherchent parfois à acquérir la propriété d'édifices dont les églises, les communautés bouddhistes ou d'autres credo ont été spoliées par le passé. La législation en vigueur prévoit en revanche que ces édifices ou terrains soient restitués aux communautés auxquelles ils appartenaient lorsqu'ils ne sont plus utilisés par l'Etat. Les fonctionnaires s'approprient de tels immeubles afin de les revendre sur le marché immobilier et de réaliser ainsi un profit personnel. Les églises et autres communautés revendiquent les propriétés en question, ceci provoquant mécontentement et conflits. (PA) (Agence Fides 22/10/2013)